

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 22 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 JUIN 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :- Mme Géraldine MADOUNARI - M. Bruno CASSEN - M. Eric DARRIERE

POUVOIRS :

- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
- M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

#### **OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2017**

Cette première Décision Modificative de l'exercice 2017 concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Assainissement et de la Régie des Boues.

La DM n°1 du Budget Principal s'équilibre en section d'investissement à 247 570 € et en section de fonctionnement à 383 159,82 €.

Cette Décision Modificative du Budget principal intègre les résultats définitifs du Budget Annexe ZI Broy du Haut suite à la décision de clôture de ce dernier en date du 15 décembre 2016.

Le Budget Annexe ZI Broy du Haut présente au 31 décembre 2016 les résultats suivants :

- Solde d'exécution au 001 : 282 705,14 €
- Cumul des résultats de fonctionnement : 2 654,68 €.

Par cette Décision Modificative, il est décidé de :

- Apurer le compte 001 du Budget Annexe ZI Broy du Haut : - 282 705,14 € et d'intégrer ce montant au compte 001 du Budget Principal,
- Apurer le compte 002 du Budget Annexe ZI Broy du Haut : - 2 654,68 € et d'intégrer ce montant au compte 002 du Budget Principal.

La DM n°1 du Budget Annexe Assainissement s'équilibre en section d'investissement à 30 000 € et s'équilibre à l'intérieur de la section de fonctionnement.

La DM n°1 du Budget Annexe Régie des Boues s'équilibre à l'intérieur de chaque section.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PAR 26 VOIX POUR 7 VOIX CONTRE** celles de Pascal DAGES, France POUDENX, Eric DARRIERE ayant donné procuration à Marie-Constance BERTHELON, Sarah DOURTHE, Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Marie-Constance BERTHELON et 2 **ABSTENTIONS** celles de Alexis ARRAS et Nadine PEYRIN

ADOpte les décisions modificatives concernant le Budget Principal et les Budgets Annexes Assainissement et Régie des Boues telles que figurant dans les tableaux ci-annexés,

APPROUVE l'intégration des résultats définitifs du Budget Annexe ZI Broy du Haut aux résultats du Budget Principal tels qu'indiqués ci-dessus.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20170622-6-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 26 Juin 2017*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».